

BÂTIMENT/MÉTALLURGIE : Electricité

Pont genevois

MBG MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT, GENÈVE

Personnel d'exploitation Pont de fin d'année 2008 – 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous référant aux dispositions des articles 2.04 et 4.01 de la Convention collective de travail relatifs au pont de fin d'année ainsi qu'au paiement de la quatrième semaine de vacances, nous vous communiquons, ci-après, les modalités d'application fixées en accord avec le syndicat UNIA.

Le calendrier est le suivant :

Arrêt du travail	Vendredi	19	décembre 2008 au soir
Reprise du travail	Lundi	5	janvier 2009 au matin
Jours ouvrables, payés comme vacances	Lundi	22	décembre 2008
	Mardi	23	décembre 2008
	Mercredi	24	décembre 2008
	Vendredi	26	décembre 2008
	Lundi	29	décembre 2008
Jours fériés	Jeudi	25	décembre 2008
	Mercredi	31	décembre 2008
	Jeudi	1er	janvier 2009
Jour chômé non payé	Vendredi	2	janvier 2009
Jour à compenser	Mardi	30	décembre 2008

Pour ce qui est du jour à compenser, les travailleurs d'exploitation auront les possibilités de rattrapage suivantes :

- de préférence** : ⇒ allonger la durée quotidienne du travail ;
- ou à défaut** : ⇒ le rattraper en travaillant deux samedis matin ;
 ⇒ prendre ce jour à leurs frais (jour chômé non payé ou compensation sur vacances).

Nous vous rappelons que les travailleurs de plus de 60 ans bénéficient d'une sixième semaine de vacances, laquelle doit être prise à la suite du pont de fin d'année.

Nous attirons également votre attention sur le fait que **tout travail pendant le pont de fin d'année doit faire l'objet d'une demande de dérogation**. Les demandes sont à adresser à Mme CANINO (Fax 022.702.03.00) et devront parvenir au plus tard le vendredi 12 décembre 2008. Le Secrétariat sera fermé pendant le pont de fin d'année.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ces dispositions, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général :
Patrick RÈGE

